

COORDONNEES DU DEMANDEUR

Vous êtes : Madame Monsieur

Nom : Prénom :

Raison sociale :

Coordonnées :

Numéro : Voie :

Code postal : Ville :

Téléphone :

Email* :@.....

BATIMENT A RACCORDER

➤ Bâtiment déjà existant : la demande fait elle suite à un contrôle de conformité ?

oui : date du contrôle : non

➤ Bâtiment en construction

• Numéro du Permis de Construire :

• Surface de plancher : m².

➤ Nature des eaux à déverser :

Eaux pluviales (EP) Eaux usées (EU) Eaux industrielles (EI)

➤ Réutilisation des eaux pluviales (article 10 du Règlement d'assainissement de Marne et Gondoire)

Réutilisez-vous l'eau de pluie dans vos sanitaires ? OUI NON

ENGAGEMENT DU DEMANDEUR

Je déclare connaître les obligations du Code de la Santé Publique, le règlement d'assainissement en vigueur sur la commune et m'engage à les respecter.

Je m'engage à m'acquitter, auprès du Trésor Public, de la Participation pour le Financement de l'Assainissement Collectif (en cas de nouvelle construction) au montant en vigueur, lors du raccordement au réseau d'assainissement ou, lors de la délivrance de l'autorisation de déversement si le raccordement est existant.

Fait à : Signature du demandeur

Le :

Le pétitionnaire pourra faire réaliser les travaux de branchement par l'entreprise de son choix. Cependant si ce n'est pas le fermier Véolia qui effectue les travaux, le pétitionnaire s'engage à faire contrôler la bonne réalisation des travaux par le fermier. A cet effet, un devis vous sera directement adressé par Véolia, sans validation de ce devis, vous ne serez pas autorisés à vous raccorder sur le réseau public d'assainissement.

- Travaux effectué par notre délégataire VEOLIA :

Pièces à fournir :

- Schéma de principe de réalisation des branchements fourni par Véolia
- L'arrêté de permis de construire

- Travaux effectué par l'entreprise de votre choix :

L'entreprise a l'obligation de respecter les prescriptions techniques du Maître d'Ouvrage du réseau d'assainissement (à retrouver sur notre site internet) pour la création de branchement d'assainissement.

Entreprise réalisant les travaux :

Pièces à fournir si le fermier Véolia n'est pas l'exécutant des travaux :

- Un certificat de capacité pour intervention sur le domaine public
- La copie de l'assurance
- Schéma de principe de réalisation des branchements
- L'arrêté de permis de construire

L'ensemble est à adresser par mail avec les pièces demandées à : accueil@marneetgondoire.fr

Ou par courrier à la Communauté d'Agglomération de Marne et Gondoire

AUTORISATION DE RACCORDEMENT

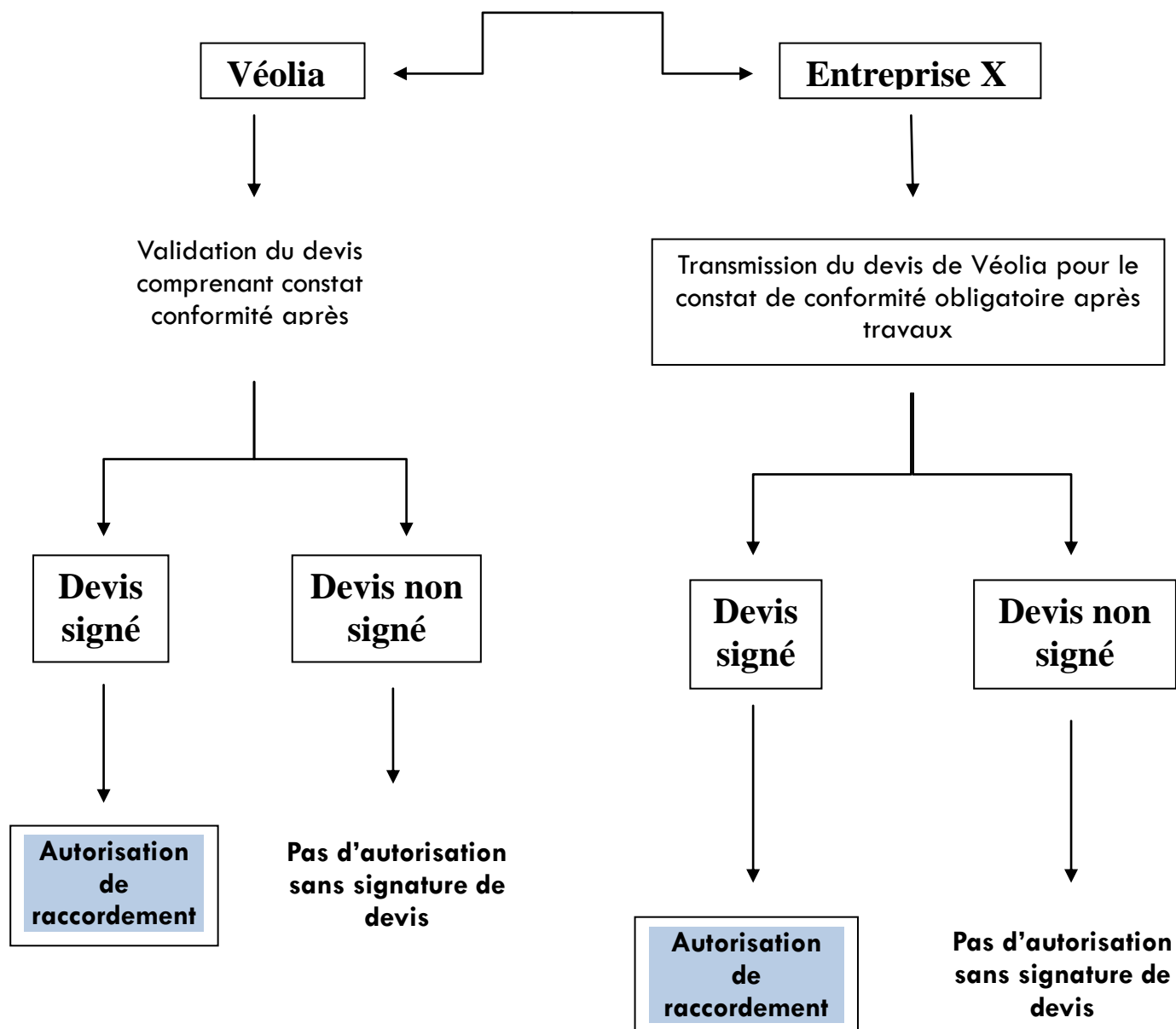
La validation technique du dossier par les différents instructeurs permettra d'établir une autorisation de raccordement sur les réseaux publics d'assainissement, afin de faire exécuter vos travaux.

L'autorisation sera transmise par courrier accompagnée des validations techniques du fermier, Veolia (annexe1), de la Mairie (annexe2) et du Maître d'Ouvrage du réseau d'assainissement (annexe 3).

Les travaux ne pourront être réalisés qu'après la délivrance de ladite autorisation.

Procédure d'instruction de la demande de raccordement en fonction du choix de l'entreprise devant réaliser les travaux de création du branchement sur le domaine public (si nécessaire)

Choix entreprise réalisant les travaux (sur le domaine public)



Le service Eau et Assainissement reste à votre écoute pour tout complément d'information

MARNEetGONDOIRE

Communauté d'agglomération

AUTORISATION DE RACCORDEMENT AU RESEAU D'ASSAINISSEMENT

Nom :

Prénom :

Adresse du raccordement :

Numéro de parcelle :

- Branchement définitif
- Branchement de chantier

Communauté d'Agglomération de Marne et Gondoire

Service Eaux et Assainissement

Domaine de Rentilly

Bussy-Saint-Martin

BP 29

77607 MARNE-LA-VALLEE Cedex 3

accueil@marneetgondaire.fr

Tél : 01.60.35.43.96

